

«Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas que les choses sont difficiles» -Sénèque

Albi. Auch. Cahors. Carcassonne. Mende. Montpellier. Nîmes. Perpignan. Rodez. Tarbes. Toulouse

## NUMERO SPECIAL AUDIENCE A LA DIRECTION le 10.11.2021 à 11h

A la demande de M. BIGNON, une audience intersyndicale s'est tenue pendant environ une heure en présentiel rue Merly à Toulouse, avec la participation de M. PEREZ AFIPA à la 1ère Division et de M.HERIN, AFIPA affecté dans notre DIRCOFI au 1.09.2021 et en charge de la D.A.J (5ème Division). Une audience consacrée à des informations sur la mise en place du «Service du contentieux d'appel déconcentré »(SCAD) de Toulouse en 2022, en relation avec la création d'une 9ème CAA à Toulouse au 1<sup>er</sup> janvier, ainsi qu'à des points divers à l'initiative de la Direction.

### ❑ CREATION D'UN SCAD A LA DIRCOFI SUD PYRENEES EN 2022

Comme déjà annoncé lors de l'audience de rentrée du 15.09.2021, un SCAD sera mis en place dans notre Direction au plus tard au 1.09.2022.

Cette implantation fait suite à la création au 1.01.2022 d'une 9ème cour administrative d'appel (CAA) sur Toulouse, qui sera située dans les locaux de l'ancien Rectorat à côté du « Grand Rond », avec pour compétence les juridictions administratives de Toulouse (relevant actuellement de la CAA de Bordeaux), ainsi que Montpellier et Nîmes (relevant de celle de Marseille).

Le déploiement effectif des activités de cette Cour est prévu pour le 1.03.2022 pour 2 chambres, puis le 1.09.2022 pour les deux dernières, soit 4 au total. Ces chambres ne seront pas spécialisées et elle sera composée au total de 21 magistrats ainsi que 25 agents de Greffe.

Ce nouveau SCAD sera rattaché à la Direction des affaires juridiques (DAJ = 5ème Division) de notre DIRCOFI. Les conditions de sa mise en place seront examinées lors d'un Comité technique local (CTL) dédié qui se tiendra début janvier 2022.

Dans l'attente des arbitrages à prendre par le DG dans le cadre du Comité technique de réseau (CTR) « emplois » de décembre prochain, le Directeur a demandé la création d'un poste « au choix » d'IDIV encadrement (adjoint de l'AFiPA de la DAJ), ainsi que 3 postes d'inspecteurs dont 2 pourraient être budgétairement redéployés des SCAD de Bordeaux et Marseille compte tenu des transferts de missions. Il s'est déclaré optimiste pour ces implantations. 1 B ou C serait également prévu pour le suivi des dossiers dans ERICA, mais cette option n'est pas confirmée pour l'instant.

Cette création pourrait intervenir au 1.03.2022 si des agents peuvent y être affectés à cette date, notamment l'IDIV, ce qui permettrait de mettre en place une formation immédiate, ou au plus tard au 1.09.2022.

Dans ce cadre, des inspecteurs ou inspectrices en poste actuellement à la DAJ pourront postuler pour le SCAD, puis seraient formé.e.s, pour être pleinement opérationnel au 1.09.2022. Par contre, il n'est pas envisagé à

priori d'étendre cette possibilité à d'autres agents de la DIRCOFI. Les collègues de la DAJ seront informés à leur tour sur la mise en place du SCAD le lundi 15 novembre.

Une proposition sera faite pour que les dossiers en cours continuent d'être gérés jusqu'au 31.08.2022 par les SCAD de Bordeaux et Toulouse.

Pour ce qui est de l'organisation matérielle au niveau des locaux rue Merly (occupation de quels bureaux?), des pistes sont à l'étude, elles seront examinées prochainement et présentées au CTL.

## ❑ POINT SANITAIRE

Comme indiqué au dernier CHSCT le 22 octobre, un cas contact sur TOULOUSE, qui était alors en télétravail depuis plusieurs jours, est devenu cas Covid. Un arrêt de travail a été prononcé et le médecin de prévention avisé.

## ❑ INFORMATIQUE

Une réunion s'est tenue avec la nouvelle directrice de la DISI Sud Ouest et la nouvelle responsable de l'ESI de Toulouse le 28 octobre.

Des mesures ont été prises dans le cadre de ces discussions pour le suivi de l'état du stock informatique, la DIRCOFI dépendant de deux DISI (Sud-Ouest et Sud-Est), ce qui posait des problèmes d'interconnexion de l'information. Aussi une remontée de l'état du stock a été faite préalablement à la DISI SO avec un gros travail de recensement dans tous les services, préalable à la mise en place d'une fiche de process de gestion du stock. Une fiche de liaison du service BIL est instaurée pour le suivi des micros neufs et mis au rebut. A l'issue de cette approche, l'information est donnée à chaque CID départementale sur l'état réel du stock.

Sur un autre sujet, si des problèmes d'applications se font jour, ces derniers sont à signaler au service BIL, afin de mettre en place un dispositif d'identification informatisé des problèmes.

22 postes de travail sont concernés par le renouvellement du certificat, à mettre à jour par la DISI au 1.01.2022, cette mise à jour se fera à distance mais nécessitera une connexion au bureau.

Par ailleurs compte tenu des dysfonctionnements constatés notamment en matière de visio-conférences, un audit sur le réseau de l'immeuble sera demandé.

Des achats ont été réalisés dans le cadre de l'autorisation de commande de 51 micro-ordinateurs accordée à la DIRCOFI, les nouveaux matériels sont en cours de déploiement. La marge budgétaire a permis également l'acquisition de 10 ultra-portables supplémentaires destinés au renouvellement du parc et à un stock tampon en cas de demande sur avis du médecin du travail. Le Directeur a précisé par ailleurs que des micros-experts (plus performants) ont été acquis en mai 2021 pour les utilisateurs d'IDEA (système d'audit remplaçant ACL) ainsi que pour 3 agents de la BEP chargés de traiter le flux d'information en provenance du Bureau SJCF 1D (ex MRV).

Enfin, le déploiement du TOIP (« Telephony over Internet Protocol », soit la téléphonie par l'internet avec basculement de toutes les communications vers le protocole international de l'IP) en 2022 rue Merly à Toulouse a été abordé lors de cette réunion, étant précisé qu'en 2023 toute la ville de Toulouse quittera le système basé sur le fil de cuivre, avec la fin du réseau téléphonique commuté (RTC), inventé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

## ❑ DEMENAGEMENT MONTPELLIER

Ce déménagement concernant aussi bien des services de la DDFiP 34 que les 3 brigades de notre DIRCOFI (9, 10 et 11èmes BRV), sera effectif au plus tôt en janvier et fera l'objet d'une présentation au CHSCT de l'Hérault le 13 novembre prochain et pour la DIRCOFI, au CHSCT de Haute-Garonne le 23 novembre.

Il n'y aura pas d'emplacements de parking dédiés aux cheffes de brigade, mais un parking le sera pour le véhicule de service.

Une demande de changement du bureau d'une cheffe de brigade pour un des « bureaux de passage » a été acceptée par la DDFiP 34.

Finalement, seul le mobilier usé ou cassé fera l'objet d'un remplacement.

Enfin, toujours pas de retour pour notre question sur le prix du repas servi dans le restaurant inter-entreprises.

#### ❑ POSTE DE CHEF DE BRIGADE VACANT A RODEZ (6ème BRV)

Suite à la diffusion de la fiche de poste pour le 1.01.2022, la candidature d'un IDIV encadrement ayant des connaissances en matière de contrôle fiscal, s'est faite jour. Le comité de sélection va l'examiner.

## LA LETTRE (DECHAINÉE) DU VENDREDI



**Tout est question de ressenti !!**



**Et : cette fois-ci, ça ne suffira pas !**

